

# COLLECTIF POUR LA CONNAISSANCE LIBRE

vendredi 3 mars 2017

Vecam participe au Collectif pour la connaissance libre.  
Ce collectif veut porter les valeurs du partage des savoirs et du respect du domaine public.  
Il pose des questions aux candidats aux Élections de 2017 sur ces sujets.

Notre collectif regroupe des personnes, associations et collectifs qui œuvrent pour la promotion des biens communs informationnels et la libre diffusion du savoir. L'élection présidentielle étant le moment des grands choix politiques pour les 5 prochaines années, nous adressons une série de questions aux candidats, afin que leurs réponses puissent éclairer le choix des personnes sensibilisées à ces thématiques, au moment de voter.

Les origines intellectuelles des Communs remontent à très loin, et ont émergé à nouveau depuis une vingtaine d'années, grâce aux outils numériques. Des projets phares comme le développement des logiciels libres ou Wikipédia montrent que cela fonctionne et apportent une réelle plus-value.

Ces projets, qui nécessitent le recours à la multitude, n'auraient pas pu être réalisés par le biais des modèles économiques existants. Ils ont leur place, à côté d'autres modèles, dans la palette des modes d'organisation collectifs.

Nous sommes porteurs de valeurs fortes, comme la collaboration bienveillante et le refus de l'appropriation et de l'exploitation privée du bien commun : autant de valeurs qui trouvent aujourd'hui une véritable résonance dans la société française.

Nos préoccupations portent aujourd'hui sur l'équilibre entre le domaine public, l'intérêt général et les droits de propriété intellectuelle, ainsi que sur l'ouverture et la transparence de la décision publique.

Nous ne voulons pas la suppression du droit d'auteur, sur lequel s'appuient nos modèles de licences libres. Nous demandons que le domaine public soit protégé des tentatives de réappropriation abusives et que la volonté des auteurs choisissant de mettre leurs œuvres dans le domaine public soit respectée.

Nous demandons également que les pouvoirs publics s'engagent dans des choix privilégiant l'ouverture, la transparence et la collaboration, dans le fonctionnement des administrations et les processus de la décision publique.

Pour prendre connaissance des questions, rendez-vous sur le site dédié :  
<https://www.connaissancelibre2017.fr/>

